

► Environnement

Le paiement pour services rendus en phase test...

Six zones du nord de la France et du sud de l'Angleterre ont lancé le programme européen CPES, avec pour objectif l'amélioration de la qualité de l'eau, grâce aux changements des pratiques agricoles. L'idée c'est de rémunérer les exploitants à la hauteur des services rendus. Un dispositif qui pourrait avoir de l'avenir.

Passer du principe de « pollueur/payeur » à celui de « bénéficiaire/contributeur ». C'est l'objectif du projet « Paiements pour services environnementaux Manche » (CPES) qui a été lancé officiellement le 17 octobre, après une série de tests effectués depuis novembre 2017. Ce programme, financé à hauteur de 4 millions d'euros par des fonds européens, doit permettre de rémunérer des agriculteurs du nord de la France et du sud de l'Angleterre pour leurs actions en faveur de la qualité de l'eau. En effet, seulement 30 à 40 % des eaux se déversant dans la Manche sont aujourd'hui classées en bon état écologique. En cause : la forte concentration de nitrates et de phosphates dans les eaux, conséquence notamment des pratiques agricoles.

Au lieu de taxer les agriculteurs pour ces pratiques dommageables à l'environnement, ou de simplement les indemniser pour leurs éventuels investissements

en faveur de la qualité de l'eau, le programme a pour objectif de payer ces actions à leur juste valeur. L'assainissement d'un point d'eau engendre en effet une série d'externalités positives pour la collectivité, qu'il est possible de chiffrer et de transformer en rémunération.

Internaliser les bénéfices environnementaux

Les exploitants des zones concernées doivent donc proposer, à leur initiative, des projets visant à améliorer la qualité de l'eau autour de leurs cultures. Ces propositions sont ensuite examinées, puis mises en œuvre. Les chercheurs qui participent à ce projet déterminent ensuite la valeur de la proposition portée par l'agriculteur et le rémunèrent en fonction.

Le programme « Paiements pour services environnementaux Manche » regroupe 14 partenaires Anglais et Français, dont l'Inra, l'Université de Winchester, l'uni-

versité de Rennes, le CNRS, Eau de Paris, et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

La moitié des zones concernées sont situées en Grande-Bretagne (Estuaire de Salcombe Kingsbridge, Prairies calcaires des South Downs, Rivière Western Rother) et l'autre en France (Bassin d'alimentation de Captage du Tremblay-Omonville, Aire d'alimentation des sources de la Vigne en Normandie, Lac au Duc, en Bretagne). L'idée c'est aussi de retisser un lien positif entre les agriculteurs et les acteurs de ces territoires, sans effet de culpabilisation.

Ce projet doit durer jusqu'en 2021, date à laquelle les partenaires présenteront un rapport d'évaluation. L'ambition étant de présenter à la Commission européenne une solution clé en main, facilement adaptable à des niveaux nationaux et communautaires, pour améliorer la qualité de l'eau.



Repères Les Agences de l'eau en première ligne

Le projet de loi de finances 2019 doit intégrer une enveloppe destinée à rémunérer les agriculteurs pour les services rendus à l'environnement, en application du Plan biodiversité, présenté en juillet dernier par Nicolas Hulot. D'ici 2021, 150 millions devraient être mis sur la table pour ce type de projets. Ils seront distribués via les Agences de l'eau, qui verront également leur redevance pour pollutions diffuses augmenter de 50 millions d'euros dès 2019. Localement, les Agences de l'eau investissent également sur ces questions : 305 millions d'euros vont être débloqués sur six ans par l'Agence de l'eau Seine Normandie pour la réduction durable des pollutions agricoles (phytosanitaires et nitrates) et la transition écologique de l'agriculture.